

Projet Pro

Programme Régional de Formation – Actions Préparatoires

Objectif(s)

La définition d'un projet professionnel en lien avec les potentialités du stagiaire et en cohérence avec les réalités du marché du travail ;

- La consolidation des savoirs de base afin de favoriser l'intégration sur une formation qualifiante ou l'accès direct à un emploi ;
- La sécurisation du parcours du stagiaire par un accompagnement renforcé et individualisé, qui lui permettra également d'être totalement autonome dans sa future recherche d'emploi.

Durée

Phase orientation professionnelle : 350h en moyenne (2 mois ½).

Phase de consolidation du projet professionnel : 250h en moyenne (2 mois).

Public concerné

Demandeurs d'emploi obligatoirement inscrits à Pôle emploi, âgés au minimum de 16 ans, ne relevant pas d'une situation d'illettrisme et rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Ce dispositif concerne les personnes s'inscrivant dans une démarche d'accès ou de retour à l'emploi et :

- N'ayant pas de projet professionnel défini et/ou validé ;
- Ou dont le projet professionnel – bien que validé – nécessite une action préparatoire supérieure à 250 heures permettant d'atteindre les prérequis indispensables à l'entrée en formation qualifiante ;
- Ou celles dont le projet professionnel – bien que validé – nécessite une remise à niveau pour intégrer la qualification, à la condition que le territoire auquel elles sont rattachées ne propose pas de parcours intégré qualifiant.

Prérequis

Pas de prérequis particulier autre que ceux définis ci-dessus.

Conditions d'accès

Modalités et délais d'accès

Avoir une fiche de prescription écrite du prescripteur :

- Pôle Emploi
- Conseillers en insertion des Missions locales (pour les 16-26 ans)
- Du Département (pour les bénéficiaires du RSA)
- Cap Emploi (reconnaissance travailleurs handicapés)
- Centre d'information sur le droit des femmes (CIDFF)
- Association pour l'emploi des cadres (APEC)
- Organismes paritaires agréés pour le financement du Congé individuel de Formation (OPACIF).
- Information collective et entretien individuel avec le référent

Un groupe est constitué d'un maximum de 15 personnes.

Tarif/Financement : Le coût de la prestation est pris en charge par le Conseil Régional. Aucun reste à votre charge.

Statut

Statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Donne droit à une **rémunération et une couverture sociale** pendant toute la durée de la formation.

Modalités pédagogiques

Organisation

Entrées et sorties permanentes

Accueil et ajustement du parcours en fonction des besoins et des capacités évalués avec le stagiaire - Mise en œuvre « d'un parcours de formation à la carte ».
Ce dispositif est composé de deux phases distinctes qui peuvent, éventuellement, se succéder en fonction des besoins du stagiaire.

1 - Orientation professionnelle incluant une phase de découverte des métiers en tensions sur les plateaux techniques partenaires

2 - Consolidation du projet professionnel pour préparer une entrée en formation qualifiante Cette étape devra permettre l'acquisition des premiers gestes et postures professionnels ainsi que les acquisitions nécessaires en vue de préparer l'accès à une formation qualifiante pour le stagiaire. Celle-ci passe nécessairement par l'immersion en plateau technique et les stages en entreprises.

(50 % de son temps de formation en centre sur un plateau technique)

Bilan final personnalisé, définition des étapes pour la suite du parcours, avec un relais aux prescripteurs (Missions locales, Pôle- Emploi).

Méthode

- Alternance des modalités d'apprentissage, en présentiel et à distance;
- Périodes en entreprise : formation/action avec le tuteur en entreprise;
- **Plateaux techniques**
- Accompagnement personnalisé et renforcé par l'équipe pédagogique en centre;
- Travail en autoformation encadrée par un formateur - Intervention de partenaires (entreprises, représentants d'une branche professionnelle, associations intervenant dans les domaines sociaux, médicaux...);
- Projets pédagogiques collectifs;
- Entretiens individuels avec le référent de parcours;
- Démarche de valorisation des compétences et de développement de l'employabilité;
- Sorties pédagogiques en lien avec la formation;
- Démarches personnelles de recherche d'emploi et développement de l'autonomie.

Suivi - Evaluation

Evaluation des acquis à chaque phase du Projet Pro. Les outils proposés facilitent cette évaluation, étape par étape jusqu'à la concrétisation du projet professionnelle (Contrat de formation, fiches de progression individualisées, plans d'actions...)

En fin de formation, une synthèse des acquis et un plan d'action adapté à la suite du parcours envisagé sera remis au bénéficiaire et au prescripteur.

Evaluation du dispositif COPASS organisés par les services de la Région

Remise d'une **attestation de formation**

Concernant les personnes en situation de handicap : Mobilisation des aides délivrées dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap ou les aides de l'Agefiph : aides techniques et humaines, aides à l'adaptation des situations de formation, aides à la mobilité.

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Accessibilité

Lieux d'intervention

Souillac - Gourdon

Contact

05 5577 61 09 ou 05 55 88 02 22
contact-correze@fel-formation.fr